
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 15 mai 2023, 18 h 30, à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Pierre Bourget
	Victor Fournier
	Karine Goulet
	Renée Thiboutot
	Steve Fontaine
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directrice générale	Isabelle D'Amours
Directrice générale adjointe	Jennifer Melançon
Greffière	Valérie Fournier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2023-154

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 18 h 30.

Il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Madame Karine Goulet et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**4.1 Acceptation d'appel d'offre - Réservoirs à essence**

Résolution no 2023-155

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre doit procéder au remplacement des réservoirs de carburant et des stations de ravitaillement à l'aérodrome;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée dans le cadre du Programme d'aide québécois pour les infrastructures aéroportuaires régionales (PAQIAR) et a reçu une approbation conditionnelle de la part du ministère des Transports pour un montant de 108 932,00 \$;

ATTENDU QU'un règlement d'emprunt, pour un montant de 313 055 \$, a été adopté lors de la séance du conseil du 7 mars 2023 et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation le 26 avril 2023;

ATTENDU QU'une seule offre de service a été reçue suite à l'appel d'offres public, soit celle d'Équipements Pétroliers Lac St-Jean Inc. au montant de 406 969,22 \$ plus taxes;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'accepter l'offre de services d'Équipements Pétroliers Lac St-Jean Inc. au montant de 406

969,22 \$ plus taxes.

6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 Politique de reconnaissance des employés municipaux

Résolution no 2023-156

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la mise à jour apportée dans la politique de reconnaissance des employés municipaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal est satisfait de la politique et de ces mises à jour;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'adopter la Politique de reconnaissance des employés municipaux.

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Mandat ÉAU- Écosystèmes alimentaires urbains

Résolution no 2023-157

ATTENDU la planification stratégique;

ATTENDU QUE la Ville souhaite optimiser les terrains disponibles dans le Parc industriel;

ATTENDU QUE le portrait agroalimentaire de l'Abitibi-Ouest a été déposé le 15 mars dernier par la SADC d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a le désir de développer un système agroalimentaire durable comprenant plusieurs phases de développement;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer une analyse de projet comprenant les étapes suivantes : Cocréation et études de marché, diagnostic technique et réglementaire, conception technique de la ferme aquaponique et rédaction du plan d'affaires;

ATTENDU QUE l'organisation ÉAU possède une expertise unique au Québec et reconnue à l'international;

ATTENDU QUE l'organisation ÉAU a soumis une offre de service;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

QUE la Ville accepte la proposition de l'organisation ÉAU d'un montant maximal de 94 825 \$ plus taxes, de gré à gré, pour les services de cocréation et de conception d'une ferme aquaponique;

QUE la Ville aura la possibilité de stopper le mandat à la fin de l'étape 2 si elle le souhaite, auquel cas seuls les frais relatifs aux étapes 1 et 2 seront à payer;

QUE la dépense sera financée à même le budget d'opération pour un montant de 35 000 \$ et d'un montant de 59 825 \$ en provenance de l'excédent de fonctionnements non affecté.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Offre de service - Entrée et rampe pour personne à mobilité réduite - Maison de la culture

Résolution no 2023-158

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite être conforme en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite;

ATTENDU l'offre de service reçue pour l'entrée de la Maison de la culture de :

- Constructions Serge Breton : 22 983,50 \$ taxes incluses

ATTENDU l'offre de service pour la rampe en aluminium pour personne à mobilité réduite reçue de :

L'Équipe MC industriel : 18 915,00 \$ taxes incluses;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

D'approuver l'offre de Constructions Serge Breton au montant de 22 983,50 \$ taxes incluses financé à même le budget d'opération;

D'approuver l'offre de L'Équipe MC industriel au montant de 18 915,00 \$ taxes incluses financé à même le surplus budgétaire.

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Congé sans solde

Résolution no 2023-159

ATTENDU QUE l'employé no 48 a demandé un congé sans solde de son poste de responsable diffusion et événements pour une période d'un an;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

D'autoriser la demande de congé sans solde de l'employé no 48;

D'autoriser la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, l'entente avec l'employé no 48.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 2023-160

La prochaine séance est prévue le 6 juin 2023 à 19 h et sera à nouveau diffusée en direct sur notre page Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

Que l'assemblée soit levée à 19 h 30.

Yves Dubé
Maire

Valérie Fournier
Greffière